

La reconnaissance de Xylofutur

Les pôles de compétitivité avaient à faire valider par l'État leur « contrat de performance » pour la période 2009-2011. Ces contrats fixent les objectifs et les moyens pour les trois prochaines années. Xylofutur, le pôle de compétitivité du pin maritime, a été parmi les premiers à obtenir le feu vert, en fin de semaine dernière.